



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/52
18 Mars 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixantième réunion
Montréal, 12 – 15 avril 2010

**ANALYSE HISTORIQUE DES COÛTS DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF
(DÉCISION 57/43(d))**

1. Lors de sa 57^e réunion, le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de préparer une analyse historique des coûts des réunions du Comité exécutif (décision 57/43(d)). Le présent document expose cette analyse en quatre parties. La Partie I fournit des informations générales sur les affectations budgétaires et les lieux de réunions. La Partie II indique les coûts standards des réunions du Comité exécutif ayant lieu à Montréal et la Partie III les coûts des réunions qui ne se tiennent pas à Montréal. La Partie IV présente une série de conclusions et de recommandations.

2. Au cours de la 56^e réunion, la représentante du Secrétariat a indiqué que le gouvernement de l'Égypte ne serait pas en mesure de couvrir les frais supplémentaires liés au fait que la 59^e réunion se tenait à Port Ghalib et non pas à Montréal et que le choix de Port Ghalib entraînerait des frais supplémentaires pour le Fonds. Plusieurs participants à la réunion ont fait part de leurs préoccupations sur « les demandes répétées de supplément budgétaire de la part du Secrétariat en dépit d'une augmentation importante du budget du Secrétariat au cours des dernières années, les coûts supplémentaires pour les délégués si la 59^e réunion se tenait à Montréal, étant donné que les délégués qui assistent à la fois à la réunion et à la vingt et unième Réunion des Parties auront besoin de deux séries de vols – et que ces vols s'accompagnent d'émissions de carbone – et aussi le choix malencontreux pour les délégations individuelles des dates proposées si la réunion se tenait à Montréal. » Par la décision 57/43(d), le Comité a ensuite décidé de demander au Secrétariat de préparer une analyse historique des coûts des réunions du Comité exécutif et de la soumettre à l'examen du Comité à sa 60^e réunion.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

I. Informations générales sur les allocations budgétaires et les coûts des réunions du Comité exécutif

3. Le premier budget du Secrétariat, qui a été adopté en Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1, prévoyait des crédits pour les dépenses afférentes aux services de conférence pour la troisième, la quatrième et la cinquième réunions du Comité exécutif. De plus, il allouait des fonds au sous-comité de la Surveillance, de l'évaluation et des finances (MEF) et au sous-comité d'Examen des projets (PR). Il prévoyait également des crédits à part pour les frais de déplacement et les indemnités journalières de trois membres de chaque délégation de pays visés à l'article 5 par réunion et une dotation séparée pour couvrir les frais de voyage du Président et du Vice-président lors de missions spécifiques. À la 11^e réunion « le Comité exécutif a approuvé le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1994 étant entendu que la ligne budgétaire 3301 pourrait servir à appuyer les voyages du Président et du Vice-président du Comité, qu'ils représentent ou non un pays visé au paragraphe 1 de l'article 5, si le voyage s'imposait pour permettre à l'un ou l'autre de représenter le Comité exécutif ».

4. L'annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1 sur le Règlement intérieur des réunions du Comité exécutif du Fonds multilatéral provisoire aux fins d'application du Protocole de Montréal, Article 3, faisant référence aux lieux de réunion, stipule que « Les réunions du Comité exécutif ont lieu au siège du Secrétariat, à moins que le Secrétariat n'ait pris d'autres dispositions en consultation avec le Comité exécutif ». Les allocations budgétaires pour la préparation et l'organisation des réunions du Comité exécutif avaient donc été calculées en partant de l'idée que les trois réunions auraient lieu à Montréal. En 1993, le Comité exécutif a décidé « de tenir sa onzième réunion à Bangkok du 10 au 12 novembre 1993. Il a été entendu que cela ne devrait pas constituer un précédent et que les réunions ultérieures du Comité exécutif se tiendraient normalement à Montréal ».

5. Au sujet des provisions budgétaires allouées aux réunions du Comité, le Comité exécutif, à sa 3^e réunion, examinant le budget du Secrétariat conçu pour trois ans, a convenu que les budgets des deuxième et troisième années ne pouvaient pas être établis avec précision et a fait part de son intention de demander des budgets révisés pour chaque année, lors de la réunion du Comité exécutif qui précédera immédiatement chaque année civile, comme l'énonce le paragraphe 76 du rapport final de la réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1). Alors qu'un crédit annuel de 300 000 \$US était initialement prévu pour couvrir trois réunions du Comité exécutif chaque année, et de 30 000 \$US pour 6 réunions du sous-comité MEF et du sous-comité PR, ces sommes ont progressivement augmenté pour atteindre la somme globale de 600 000 \$US en 2003 et de 730 000 \$US en 2008, comme le montre l'Annexe I du présent document sur les affectations et coûts historiques des réunions du Comité exécutif. Ces augmentations étaient nécessaires afin de tenir compte des coûts réels et de prévoir des allocations budgétaires correspondant au juste niveau des ressources budgétaires, les deux sous-comités ayant cessé leurs activités à la 41^e réunion. À la 42^e réunion, les membres ont accueilli favorablement la nouvelle procédure de discussion des points de l'ordre du jour en session plénière et ont noté que cela évitait la duplication éventuelle des efforts.

6. Un examen historique des allocations budgétaires pour les réunions du Comité exécutif montre que les crédits approuvés ont été revus afin de tenir compte des ajustements nécessaires. À sa 23^e réunion, (note 2 de l'Annexe V du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/23/68), le Comité a approuvé 20 000 \$US supplémentaire pour les dépenses afférentes aux services de conférence, ainsi que 175 000 \$US dans l'éventualité d'une 4^e réunion en 1998. Toutefois ce montant de 175 000 \$US n'a pas été utilisé comme le montre la note 2 de l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/26/70, et une allocation supplémentaire de 100 000 \$US a été prévue pour une réunion en dehors de Montréal.

7. Plus récemment, à la 53^e réunion, le budget 2008 du Secrétariat a été révisé afin de tenir compte d'une augmentation de 30 % de certains coûts de fonctionnement du Secrétariat, coûts qui étaient restés au même niveau pendant plusieurs années alors que l'augmentation standard de 5 % pour les frais de

personnel avait été appliquée chaque année. Les 30 % d'augmentation ont été appliqués à la ligne 1333 des dépenses afférentes aux services de conférence et autres dépenses de bureau sans augmentation d'ensemble du budget 2008 par rapport au budget 2007, comme ceci est indiqué au paragraphe 224 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/67.

II. Coûts standard des réunions du Comité exécutif qui ont lieu à Montréal.

8. Depuis la 53^e réunion, les allocations budgétaires annuelles destinées aux réunions du Comité exécutif s'élèvent à 780 000 \$US. Ce montant est systématiquement utilisé pour couvrir la location des locaux, la location des équipements, les frais de traduction des documents de présession et de session des réunions du Comité exécutif et les services d'interprétation et de rédaction de rapport pendant la réunion. Le tableau 1 indique les coûts moyens des réunions qui se sont tenues à Montréal, sur la base des 6 dernières réunions.

Tableau 1

COÛTS MOYENS DES RÉUNIONS QUI ONT LIEU À MONTREAL

Allocation annuelle : 780 000 \$US	Allocation par réunion : 260 000 \$US		
	Coûts moyen en \$US	Pourcentage de l'allocation totale	Objet des dépenses
Location des locaux	30 000	11,04	Salle de conférence, salle de réunion des sous-groupes, bureaux du Président et du Chef du Secrétariat, des agences d'exécution et des consultants
Location des équipements	15 400	5,67	Photocopieuses, imprimantes, rétroprojecteurs, ordinateurs et laptops depuis la 57 ^e réunion.
Rédaction des rapports	25 954	9,55	5 rédacteurs de rapport pour les réunions du Comité exécutif et pour préparer le rapport destiné à la Réunion des Parties
Interprètes	59 288	21,82	Sur la base de 4 langues cibles
Traductions des documents de la réunion	138 079	50,82	Sur la base de 4 langues cibles
Personnel local/ conférence/dactylos	3 000	1,10	
Total	271 721	100	

9. Les réunions qui ont lieu à Montréal trouvent généralement place dans les locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le coût de location des locaux varie en fonction du nombre de salles de conférence et de bureaux nécessaires, des exigences de la sécurité et des coûts des sessions en nocturne. Les rédacteurs de rapport sont dans la mesure du possible recrutés sur place. L'équipe d'interprètes est également recrutée par un contractant local qui essaie de composer cette équipe essentiellement à l'aide de personnes résidant à Montréal ou dans la région afin de minimiser les frais de déplacement et les indemnités journalières de mission. Les coûts de traduction et d'interprétation varient selon le nombre de langues nécessaires et, pour les frais de traduction, également selon la quantité et la longueur des documents. Pour les 9 dernières réunions (de la 50^e à la 59^e réunion), la composition du Comité exécutif a nécessité l'interprétation des cinq langues utilisées lors de la réunion et des traductions dans 4 langues. Les coûts indiqués dans le tableau sont fondés sur des traductions et interprétations dans 4 langues au tarif de 150 \$US pour 1000 mots pour les traductions. Les coûts des interprètes sont basés sur les tarifs journaliers officiels des Nations Unies.

10. Lorsque les réunions ont lieu à Montréal, le Secrétariat participe directement à la négociation des coûts et à l'établissement de contrats conformément aux règlements des Nations Unies sur les fournitures

de locaux, d'équipements et de services d'interprétation et de rédaction de rapport. Il est ainsi en mesure de contrôler que les dépenses afférentes aux services de conférence restent dans les limites des ressources attribuées.

III. Coûts des réunions tenues ailleurs qu'à Montréal

Réunion organisée dans un lieu d'affectation des Nations Unies

11. Historiquement, le Secrétariat du Fonds a organisé des réunions ailleurs qu'à Montréal lorsqu'elles avaient lieu consécutivement à une autre réunion sur l'Ozone, sur décision du Comité exécutif. Le tableau 2 ci-dessous indique les coûts réels des réunions qui se sont tenues dans un lieu d'affectation des Nations Unies, telle la 48^e réunion tenue à Genève et la 50^e réunion tenue à Bangkok.

Tableau 2

**COÛTS DES SERVICES DE CONFÉRENCE DU COMITÉ EXÉCUTIF :
COMPARAISON ENTRE LES COÛTS STANDARD DE MONTRÉAL
ET LES COÛTS RÉELS DES SERVICES DE CONFÉRENCE
DANS DES LIEUX D'AFFECTATION DE L'ONU
(GENÈVE ET BANGKOK)**

Coûts en \$US				
Allocation par réunion : 260 000 \$US	Coûts moyens des 6 derniers mois	Coûts réels sur la base de 3 langues	Coûts ajustés sur la base de 4 langues et des tarifs actuels	Coûts réels sur la base de 4 langues
	Montréal (1)	Genève 2004 (2)	Genève (3)	Bangkok 2008 (4)
Location des locaux	30 000,00	2 102,00	2 102,00	11 272,00
Location des équipements	15 400,00	25 000,00	25 000,00	6 449,00
Services de rédaction de rapport	25 954,00	42 005,00	54 123,44	60 519,01
Interprètes	59 288,00	44 500,00	73 336,00	145 606,00
Traduction des documents ExCom	138 078,00	103 410,00	137 878,81	135 952,82
Personnel local/conférence/dactylos	3 000,00	17 210,00	17 210,00	34 802,00
Frais divers, y compris reproduction				12 774,00
Sous-total	271 720,00	234 226,11	309 650,26	407 374,83
Frais de déplacement du personnel		73 886,00	73 886,00	128 610,00
Total	271 720,00	299 226,11	374 650,26	535 984,83

- (1) Les coûts de Montréal sont calculés sur la base de 4 langues. Le recrutement d'interprètes/rédacteurs de rapport et traducteurs est effectué directement par le Secrétariat.
- (2) Les coûts réels de Genève sont établis sur la base de 3 langues.
- (3) Les coûts ont été rectifiés pour refléter l'utilisation de 4 langues et l'échelle des rémunérations actuelle pour les traducteurs et les rédacteurs de rapport.
- (4) Les coûts de Bangkok sont établis sur les tarifs 2008 pour les traducteurs et les rédacteurs de rapport et 4 langues. Les services d'interprétation ont été gérés par les services de conférence de l'ONUN.

12. Aux fins de comparaison, les montants des coûts de la 43^e réunion organisée à Genève ont été adaptés pour prendre en compte l'échelle des salaires actualisés de 2008 pour les interprètes et les rédacteurs de rapport correspondant aux tarifs appliqués lors de la réunion tenues à Bangkok en 2008. Dans le cadre de cette comparaison avec les coûts des réunions tenues à Genève et Bangkok, il faut également tenir compte du fait que le Secrétariat a pu directement traiter les services d'interprétation par l'intermédiaire de son prestataire habituel quand la réunion a eu lieu à Genève, tandis que les services d'interprétation tout comme le recrutement de certains rédacteurs et dactylos étaient fournis par les

services de conférences de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) lorsque la réunion a eu lieu à Bangkok, entraînant des coûts bien plus élevés même si la réunion avait lieu consécutivement à celle du Groupe de travail à composition non limitée du Secrétariat de l'Ozone.

13. L'instruction administrative ST/AI/342 indique que pour les réunions tenues dans un lieu d'affectation de l'ONU hors de leurs sièges permanents respectifs, le Département des services de conférence de ce siège est responsable du service des réunions en utilisant de la manière la plus économique les services de conférence des offices des Nations Unies. Le tableau 2 indique que le prix de location des locaux à Genève et Bangkok est compétitif par rapport à celui des locaux de l'OACI, voire moins cher dans les deux cas. En fait, l'utilisation des salles du Palais des Congrès et du Centre international de Conférences à Genève est même gratuite pour des réunions de plus de 100 personnes. Toutefois le tableau 2 montre également que les réunions qui se sont tenues aux sièges de Genève et Bangkok reviennent plus cher que celles qui ont lieu à Montréal.

14. Dans le cas de Bangkok, la plus grande différence dans les coûts résulte des services d'interprétation qui ont été gérés par l'ONUN. Lorsque les réunions ont lieu à Montréal, les interprètes sont recrutés à Montréal ou dans la région par l'intermédiaire d'un contractant local, ce qui n'est pas toujours possible lorsque le recrutement est le fait de l'ONUN.

15. En dépit de l'idée qu'une réduction des coûts peut être réalisée lorsque les réunions du Comité exécutif ont lieu consécutivement à celles du Secrétariat de l'ozone, il n'est pas toujours possible que l'équipe d'interprète recrutée pour un Secrétariat puisse rester pour travailler pour l'autre Secrétariat afin de permettre de réaliser des économies en partageant les frais de déplacement, etc. Lorsqu'un groupe d'interprètes est au service des deux réunions, les économies de frais de déplacement peuvent être largement réduites du fait des jours supplémentaires d'indemnités journalières et de salaires à payer pendant les week-ends. Pour finir, des changements de dernière minute dans l'équipe d'interprètes peut obliger à réorganiser la coordination de l'équipe envoyée au service d'autres réunions importantes du PNUE, entraînant ainsi des frais de déplacement supplémentaires.

16. Alors que des économies pourraient être réalisées pour les déplacements sponsorisés des participants visés à l'article 5, le coût des billets d'avion et des indemnités journalières de mission sont inscrits à une ligne budgétaire qui n'est pas considérée comme faisant partie des coûts afférents aux services de conférence. Généralement les différences de coûts se rapportant aux voyages des participants ne sont pas incluses dans les différences de coûts liées au fait d'organiser les réunions à Montréal, et les économies réalisées sur la ligne budgétaire des participants ne sont pas utilisées pour couvrir les dépenses supplémentaires afférentes aux services de conférence à moins que le Comité exécutif ne l'autorise.

17. De plus, les économies réalisées sur le poste 'participants à la réunion' du fait des réunions consécutives ne sont pas suffisantes pour compenser les coûts supplémentaires induits par la tenue des réunions ailleurs qu'à Montréal et sont aussi partiellement réduites par les indemnités journalières payées aux participants au cours des journées entre les réunions, conduisant à des économies minimales comparées aux coûts supplémentaires pour l'ensemble des services de conférence.

18. En dépit du fait que les coûts de déplacement du personnel ne sont pas directement considérés en tant que coûts de réunion à mettre à la charge du poste budgétaire des services de conférence, ils représentent une augmentation majeure des coûts incombant au Fonds lorsque les réunions ne sont pas organisées à Montréal. Le montant le plus élevé dans les frais supplémentaires liés au fait d'organiser une réunion en dehors d'un lieu d'affectation des Nations Unies se rapporte principalement aux coûts de déplacements du personnel qui sont essentiels au fonctionnement du Fonds multilatéral et qui sont couverts soit par le Fonds soit par le pays hôte lorsque les réunions ont lieu en dehors d'un des lieux d'affectation de l'ONU à l'invitation du pays et en vertu d'un Accord du gouvernement hôte.

19. Lorsque les réunions du Comité exécutif ont lieu dans l'un des lieux d'affectation de l'ONU, la différence est toujours à la charge du Fonds. À cet égard, le Secrétariat a attiré l'attention du Comité sur les coûts supplémentaires découlant du fait que les réunions aient lieu dans un autre lieu d'affectation de l'ONU à la lumière des implications financières et afin d'obtenir des autorisations du Comité exécutif afin que le Chef du Secrétariat puisse réaffecter des économies anticipées d'un poste budgétaire au poste des réunions en cas de dépassement de 25 % de l'allocation d'un poste budgétaire.

Réunion tenues hors d'un lieu d'affectation de l'ONU

Tableau 3

**COMPARAISON ENTRE LES COÛTS STANDARD DE MONTRÉAL
ET LES COÛTS DE RÉUNION HORS D'UN LIEU D'AFFECTION DE L'ONU**

	Coûts moyen des 6 dernières réunions	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels	Coûts réels
Allocation par réunion : 260 000 \$US	Montréal	Rome 2002	Prague 2004	Inde 2006	Doha 2008	Port Ghalib 2009
Location des locaux	30 000,00 \$	Gouvernement hôte	68 575,00 \$	Gouvernement hôte	Gouvernement hôte	Gouvernement hôte
Location des équipements	15 400,00 \$	Gouvernement hôte	54 516,00 \$	Gouvernement hôte	Gouvernement hôte	39 200,00 \$
Rédacteurs de rapport	25 954,00 \$	24 978,00 \$	30 581,98 \$	27 018,00 \$	34 399,00 \$	34 437,00 \$
Interprètes	59 288,00 \$	77 596,00 \$	63 166,68 \$	75 301,00 \$	208 256,00 \$	89 681,00 \$
Traducteurs des documents de la réunion (présession et in- session)	138 078,00 \$	130 775,69 \$	136 276,69 \$	122 349,00 \$	156 258,00 \$	153 845,00 \$
Personnel local/conférence/dactylos	3 000,00 \$	2 700,00 \$	13 874,00 \$	8 283,00 \$	7 983,00 \$	
Sous-total	271 720,00 \$	236 049,69 \$	366 990,35 \$	224 668,00 \$	406 896,00 \$	317 163,00 \$
Coûts du personnel		70 040,00 \$	105 739,00 \$	130 000,00 \$	153 854,00 \$	105 801,00 \$
Total	271 720,00 \$	236 049,00 \$	366 990,35 \$	354 668,00 \$	406 896,00 \$	317 163,00 \$

20. À la section I, paragraphe 5, de la résolution 40/243 du 18 décembre 1985, L'Assemblée générale « Décide que les organes des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement. » Également les frais des déplacements et des indemnités journalières des fonctionnaires qui participent aux missions de planification ou aux missions finales seront compris dans les estimations de coûts supplémentaires devant être à la charge du gouvernement hôte.

21. En ce qui concerne les représentants et participants aux réunions voyageant au frais des Nations Unies, la décision indique que « le gouvernement hôte est aussi responsable de la différence éventuelle entre les frais de voyage effectifs jusqu'au lieu de la réunion et les frais de voyage estimatifs entre le domicile du représentant et le siège permanent. Si le gouvernement hôte fournit à ses frais un logement et/ou des repas appropriés pour le personnel, le montant des indemnités de subsistance est ajusté selon les règles et pratiques pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. » Les frais d'expédition et d'assurance de fournitures et de matériel à destination et à partir du lieu de réunion seront à la charge du gouvernement hôte. Ce dernier supportera les coûts des services publics et des dépenses diverses nécessaires au fonctionnement de la conférence, notamment photocopie, téléphone interurbain et international, transmission par fax, courrier postal et valise diplomatique entre le pays hôte et le siège permanent ou le lieu où se trouvent les services de conférences responsables.

22. En accord avec les règlements des Nations Unies, pour les réunions ayant lieu ailleurs qu'à Montréal, le Secrétariat avait signé l'Accord avec le gouvernement hôte lorsque les réunions s'étaient tenues dans un lieu n'étant pas un lieu d'affectation de l'ONU afin de garantir l'immunité diplomatique et la protection policière du personnel et des délégués ainsi que d'autres équipements tels que les équipements médicaux, les banques, etc. et afin d'assurer que les frais supplémentaires liés à la tenue de la réunion ailleurs qu'à Montréal soient à la charge des gouvernements hôtes et ne représentent pas des coûts supplémentaires pour le Fonds, conformément aux exigences des règlements de l'Organisation des Nations Unies. Ceci a été le cas pour la 38^e réunion à Rome, la 49^e réunion en Inde et la 55^e réunion au Qatar. Une aide en nature a été également fournie lors de la 43^e réunion à Prague et de la 59^e réunion en Egypte.

23. En 2002, les coûts supplémentaires liés à la tenue de la 37^e réunion à Rome ont été couverts par le gouvernement de l'Italie au moyen d'un montant forfaitaire d'environ 250 000 \$US versé au Fonds. En 2004, les 43^e et 44^e réunions se sont tenues à Genève et à Prague. Les écarts de coûts ont été couverts grâce à des soldes inutilisés du budget du Secrétariat. Afin de couvrir les coûts supplémentaires occasionnés par les réunions tenues à Genève et Prague, en vertu de la décision 43/45 de la 43^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'autoriser le Secrétariat à une réaffectation des fonds entre les lignes budgétaires afin de compenser les coûts supplémentaires occasionnés par les 2 réunions ailleurs qu'à Montréal. En 2006, la 50^e réunion a eu lieu en Inde. Les différences de coûts ont été couvertes par le gouvernement de l'Inde qui a fourni 130 000 \$US supplémentaires pour les frais de déplacement du personnel, comme en réfère le document UNEP/OzLPro/ExCom/50/60. En juillet 2008, la 55^e réunion s'est déroulée à Bangkok. Comme l'indiquent le paragraphe 246(b) et la décision 56/68 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64, le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à redistribuer les fonds entre les différents postes budgétaires afin de compenser les coûts plus élevés de la réunion tenue à Bangkok. En novembre 2008, les dépenses supplémentaires liées à la 56^e réunion du Comité ont été couvertes par le gouvernement du Qatar qui a fourni 125 000 \$US supplémentaires pour les frais de déplacement du personnel et 175 000 \$US pour les coûts de réunion. Pour finir, la 59^e réunion s'est tenue à Port Ghalib en novembre 2009. Le gouvernement de l'Egypte s'est chargé de la location des locaux et s'est arrangé pour que les frais de repas des délégués et des membres du personnel fassent partie des frais d'hôtel, tandis que les frais supplémentaires pour la location d'équipements, les services d'expédition et les frais de voyage du personnel étaient couverts par le budget du Secrétariat, comme cela a été communiqué à la 59^e réunion, entraînant ainsi des dépenses supplémentaires pour le Fonds.

IV. Conclusions et recommandations

24. Historiquement, les registres montrent que lorsque les réunions ont lieu ailleurs qu'à Montréal, il existe une différence de coûts qui doit être absorbée par le Fonds ou par le gouvernement hôte. Les registres montrent également que ces différences sont importantes lorsque les services d'interprétation ne sont pas arrangés par le Secrétariat et que les frais de déplacement du personnel représentent une dépense qui doit être couverte soit par le pays hôte soit par les économies réalisées sur les soldes budgétaires du Secrétariat. Les économies que l'on pense réaliser grâce aux réunions consécutives au niveau des frais de déplacement des participants ne sont pas importantes comparées aux autres coûts supplémentaires.

25. Le tableau 3 ci-dessus indique que les coûts de traduction des documents de la réunion représentent approximativement 50 % des allocations budgétaires des réunions du Comité exécutif. L'Annexe II du présent document fournit des données historiques de la 24^e à la 59^e réunion sur le nombre de mots requis pour les traductions et sur cette base, on constate une augmentation des coûts de traduction de 112 % en 2009 par rapport à 1998. Cette augmentation ne tient pas compte de la double augmentation des tarifs de traduction (une en 2008, passant de 150 \$US à 180 \$US pour 1000 mots et une autre de 180 \$US à 220 \$US pour 1000 mots), que le Secrétariat n'a pas appliquée du fait des implications financières pour le budget du Secrétariat.

26. Comme le montre l'Annexe I, les coûts de réunion ont considérablement augmenté au cours de ces dernières années en dépit du fait que le Secrétariat ait réussi à s'opposer à une augmentation des tarifs de traduction. Ceci n'est toutefois plus possible par rapport aux tarifs plus élevés acceptés par l'OACI et la Convention sur la diversité biologique. Il faut noter que les comptes du Secrétariat pour 2009 montrent un certain nombre de fonds non utilisés sous divers postes des coûts de fonctionnement du Secrétariat découlant des réunions sans support papier. Les provisions pour les postes de reproduction, d'envoi, d'articles de bureau, d'entretien des équipements et de télécommunications ne sont plus nécessaires dans la même mesure. À compter de 2010, une révision des tarifs de traduction est nécessaire afin de garantir la traduction des documents pour les réunions du Comité exécutif. Cette révision peut se faire sans augmenter le budget d'ensemble du Secrétariat, mais en utilisant les économies réalisées pour les postes cités plus haut, à condition que le nombre de langues exigées pour la traduction soit limitée à trois, ce qui est prévu en 2010.

27. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/52.

Historical Costs for the Executive Committee Meeting

Meeting number	Dates	Year	Project Personnel Component	Approved Original Budget	Approved Revised Budget	Actual Expenditure		Savings/ Deficit based on Original Budget	Savings/ Deficit based on Revised Budget	Location
1	19-21 Sept 1990	1990	Executive Committee (ExCom 1-2)							Montreal
2	17-19 December 1990	1990								Montreal
3	15-19 April 1991	1991	Executive Committee (ExCom 3-5)	145,000						Montreal
4	17-18 June 1991	1991								Nairobi
5	18-22 November 1991	1991								Montreal
6	27-28 February 1992	1992	Executive Committee (ExCom 6-8)	245,000	290,000					Montreal
7	23-26 June 1992	1992								Montreal
8	19-21 October 1992	1992								Montreal
9	8-10 March 1993	1993	Executive Committee (ExCom 9-11)	300,000						Montreal
10	28 June - 1 July 1993	1993								Montreal
11	10-12 November 1993	1993								Bangkok
12	28-31 March 1994	1994	Executive Committee (ExCom 12-15)	380,000						Montreal
13	25-27 July 1994	1994								Montreal
14	29-30 September 1994	1994								Nairobi
15	13-16 December 1994	1994								Montreal
16	15-17 March 1995	1995	Executive Committee (ExCom 16-21)	290,000						Montreal
17	26-28 July 1995	1995								Montreal
18	20-24 November 1995	1995								Vienna
19	6-10 May 1996	1996	Executive Committee (ExCom 19-20)	200,000						Montreal
20	14-18 Oct 1996	1996								Montreal
21	16-20 February 1997	1997	Executive Committee (ExCom 21-23)	290,000						Montreal
22	26-27 May 1997	1997								Nairobi
23	10-14 November 1997	1997								Montreal
24	23-27 March 1998	1998	Executive Committee (ExCom 24-26)	300,000	350,000	489,703		(189,703)	(139,703)	Montreal
25	27-31 July 1998	1998								Montreal
26	9-13 November 1998	1998								Cairo
27	22-26 March 1999	1999	Executive Committee (ExCom 27-29)	400,000	400,000	375,115		24,885	24,885	Montreal
28	12-16 July 1999	1999								Montreal
29	21-26 November 1999	1999								Beijing
30	27-31 March 2000	2000	Executive Committee (ExCom 30-32)	400,000	500,000	586,611		(186,611)	(86,611)	Montreal
31	2-7 July 2000	2000								Geneva
32	10-14 December 2000	2000								Burkina Faso
33	28-30 March 2001	2001	Executive Committee (ExCom 33-35)	500,000	500,000	512,266		-12,266	(12,266)	Montreal
34	18-20 July 2001	2001								Montreal
35	5-7 December 2001	2001								Montreal
36	20-22 March 2002	2002	Executive Committee (ExCom 36-38)	500,000	500,000	656,557	(1)	-156,557	-156,557	Montreal
37	17-19 July 2002	2002								Montreal
38	20-22 November 2002	2002								Rome
39	2-4 April 2003	2003	Executive Committee (ExCom 39-41)	600,000	600,000	579,993		20,007	20,007	Montreal
40	16-18 July 2003	2003								Montreal
41	17-19 December 2003	2003								Montreal
42	29 March-2 April 2004	2004	Executive Committee (ExCom 42-44)	600,000	750,000	769,902	(2)	-169,902	-19,902	Montreal
43	5-9 July 2004	2004								Geneva
44	29 November 3 December 2004	2004								Prague
45	4-8 April 2005	2005	Executive Committee (ExCom 45-47)	600,000	600,000	584,486		15,514	15,514	Montreal
46	4-8 July 2005	2005								Montreal
47	21-25 November 2005	2005								Montreal
48	3-7 April 2006	2006	Executive Committee (ExCom 48-50)	600,000	600,000	657,518	(3)	-57,518	-57,518	Montreal
49	10-14 July 2006	2006								Montreal
50	6-10 November 2006	2006								New Delhi
51	19-23 March 2007	2007	Executive Committee (ExCom 51-53)	600,000	600,000	822,743		-222,743	-222,743	Montreal
52	23-27 July 2007	2007								Montreal
53	26-30 November 2007	2007								Montreal
54	7-11 April 2008	2008	Executive Committee (ExCom 54-56)	780,000	1,108,405	1,056,420		-276,420	51,985	Montreal
55	14-18 July 2008	2008					(4)			Bangkok
56	8-12 November 2008	2008					(5)			Doha
57	30 March 3 April 2009	2009	Executive Committee (ExCom 57-59)	780,000	880,500	879,074		-99,074	1,426	Montreal
58	6-10 July 2009	2009								Montreal
59	10-24 November 2009	2009					(6)			Port Ghalib

(1) Cost differential covered by the Government of Italy and deposited as Miscellaneous Income.

(2) As approved by Decision 43/45 of the 43rd Meeting of the Executive Committee doc (UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/61) to allow the Secretariate to re-allocate funding between lines to offset increase cost of 2 meeting held outside of Montreal.

(3) Cost differential covered by the Government of India providing additional US \$130,000 for staff Travel as noted in document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/60.

(4) As approved in paragraph 246(b) & decision 56/68 of document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64 of the 56th Meeting of the Executive Committee allowing the Secretariate to re-allocate funding between line to offset increased cost of meeting held in Bangkok.

(5) Cost differential covered by the Government of Qatar providing additional US \$125,000 for staff Travel and US \$175,000 for meeting cost.

(6) The Government of Egypt provided for rental of premises and negotiated the cost of meals for delegates and staff members.

Meeting Translation Word Counts

Date	Meeting	Number of documents	Pre-session words in meeting documents	Number of target languages	Total pre-session translated words (pre-session words X languages)
Mar-98	24	47	68,220	x 4	272,880
Jul-98	25	68	110,167	x 4	440,668
Nov-98	26	70	98,187	x 4	392,748
			276,574		1,106,296
Mar-99	27	48	84,489	x 3	253,467
Jul-99	28	57	143,920	x 3	431,760
Nov-99	29	64	162,371	x 3	487,113
			390,780		1,172,340
Mar-00	30	40	86,171	x 4	344,684
Jul-00	31	60	116,570	x 4	466,280
Nov-00	32	44	170,982	x 4	683,928
			373,723		1,494,892
Mar-01	33	31	86,500	x 3	259,500
Jul-01	34	57	102,160	x 3	306,480
Nov-01	35	67	141,241	x 3	423,723
			329,901		989,703
Mar-02	36	36	175,600	x 4	702,400
Jul-02	37	71	180,700	x 4	722,800
Nov-02	38	70	209,000	x 4	836,000
2002			565,300		2,261,200
Apr-03	39	43	110,000	x 3	330,000
Jul-03	40	49	143,500	x 3	430,500
Dec-03	41	86	282,000	x 3	846,000
2003			535,500		1,606,500
Mar-04	42	53	180,600	x 3	541,800
Jul-04	43	61	162,335	x 3	487,000
Dec-04	44	73	279,121	x3	837,363
2004			622,056		1,866,163
Apr-05	45	55	207,300	x3	622,000
Jul-05	46	47	181,260	x3	543,780
Nov-05	47	61	243,500	x3	730,500
2005			632,060		1,896,280
Apr-06	48	45	190,000	x3	570,000
Jul-06	49	43	148,666	x3	446,000
Nov-06	50	62	213,333	x3	640,000
2006			551,999		1,656,000
Apr-07	51	46	199,000	x 4	796,000
Jul-07	52	55	229,000	x 4	916,000
Nov-07	53	67	203,000	x 4	814,000
2007			631,000		2,526,000
Apr-08	54	59	172,000	x 4	690,000
Jul-08	55	53	172,000	x 4	690,000
Nov-08	56	63	220,600	x 4	882,400
2008			564,600		2,262,400
Apr-09	57	67	181,600	x 4	726,400
Jul-09	58	53	189,200	x 4	756,700
Nov-09	59	59	216,000	x 4	864,089
2009			586,300		
Percentage increase from 1998 to 2009: 112.17%					